

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/33/537/Add.1  
25 janvier 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Points 58 et 100 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières des projets de résolution I  
et III recommandés par la Deuxième Commission (A/33/527, par. 46)

Rapport de la Cinquième Commission (Deuxième partie)

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A sa 74<sup>ème</sup> séance, le 19 janvier 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/33/105 et Corr.1 et A/C.5/33/111) sur les incidences administratives et financières des projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission (A/33/527, par. 46).

A. PROJET DE RESOLUTION I

2. Aux termes du paragraphe 1 de la section II du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de créer un comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

3. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général a indiqué que le coût intégral des services de conférence s'élèverait approximativement à 245 000 dollars, aux prix de 1978. Du fait de l'inflation, le Secrétaire général prévoyait qu'en 1979, le coût des services de conférence s'élèverait à 252 000 dollars.

4. Le Président du Comité consultatif a présenté un rapport oral à la Commission sur les deux questions à l'examen.

5. Un résumé des débats de la Commission figure dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/33/SR.74).

B. PROJET DE RESOLUTION III

6. Aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de poursuivre ses consultations en vue de présenter des recommandations au Conseil du commerce et du développement concernant l'organisation et la convocation en 1979, selon qu'il conviendra, de réunions d'experts gouvernementaux de pays en développement et de représentants de groupements intergouvernementaux de coopération économique de pays en développement en vue de promouvoir les objectifs de la coopération économique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement.

7. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général a indiqué que le coût total de l'ensemble des réunions était estimé à 275 652 dollars, au taux de 1,63 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, et que le coût total des réunions considérées serait indiqué dans l'état récapitulatif des dépenses prévues au titre des services de conférence qui serait présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours; aucun crédit additionnel n'était demandé à ce stade à cause du caractère aléatoire des hypothèses qui avaient servi de base de calcul.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

8. La Cinquième Commission a décidé par consensus d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait les projets de résolution I et III recommandés par la Deuxième Commission (A/33/527, par. 46) aucun crédit additionnel ne devrait être ouvert au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979, et que le coût des services de conférence que l'adoption de ces projets de résolution nécessiterait avait été indiqué dans l'état récapitulatif des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence (A/C.5/33/100).

-----